## L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 75, RUE DE CHARTRES.

SOIRÉE DE LUNDI.

SAMEDI MATIN, 12 JUILLET.

### VAPEURS
### COMPAGNIE GENERALE
### TRANSATLANTIQUE.

DIRECTION DIRECTE POUR LA FRANCE

Les vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et spacieux bâtiments de cette ligne faisant partie comme suit de l'Hôtel-Lafite No. 10 Rivière Ste. Marie.

CANTAL, capt. Lemarie, samedi, 29 juill.

VILLE DE PARIS, capt. Surmont, samedi, 12 août.

LA FRANCE, capt. Pouzet, samedi, 26 août.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin)

POUR BREST OU LE HAVRE:

Chambres cabine, $140 | Seconde cabine, $75

Les vapeurs ne prennent ni poudre ni munitions.

Les vapeurs ne prennent pas de passagers d'en-pont.

Les vapeurs amènent ainsi que vont amener le contingent qui en résulterait en prenant de la cette ligne évitent les risques inutiles par les chemins de fer accidentés de la Saône et de la Manche, tout en n'épargnant ni le temps, ni l'argent.

Et ne pas adresser à

CHARLES MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New York.

J. BARANT & CIE, Agents, 15 rue Lamondiet, Nlle-Orléans.

### Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Ces steamers ont la première classe:

CENTURION, Capt. Marc Pomeroy.

CITY, Capt. Lyons.

MEADE, Capt. A. W. Sampson.

STATES, Capt. Geo. H. Smith.

CORPUS CHRISTI, Capt. W. P. Hosley.

LAURA MCKEEN, Capt. Bunce.

NEW YORK, tous les samedis.

S'adresser à JAMES SOUIRE, Agent, 15 Rue Burdet.

Le steamer CITY OF HAVANA, Capt. Burdett, quittera le quai de la rue Jefferson, vis-à-vis le Magasin de Cotton, à 4 h. P. M., samedi, 12 courant.

Il offre d'excellents arrangements.

Chambres ..... $30 00.

Entrepont ..... $25 00.

Pour plus ample connaissement, s'adresser à

JAMES HOWARD, 15 Rue Burdet.

Le steamer CITY OF HAVANA, Capt. Burdett, quittera le quai de la rue Jefferson, vis-à-vis le Magasin de Cotton, à 4 h. P. M., samedi, 12 courant.

Il offre d'excellents arrangements.

Chambres ..... $30 00.

Entrepont ..... $25 00.

Pour plus ample connaissement, s'adresser à

JAMES HOWARD, 15 Rue Burdet.

### MOBILE.

### Pour Mobile.

Steamers de la Malle des États-Unis.

Ligne Morgan

MARY, LOUISA,
FRANCIS, SARAH,
BAUCHE.

CHANGEMENT DE PRIX

Chambres: 5 piastres.

Entrepont: 3 piastres.

Les deux steamers, steamers partiront tous les jours, à l'arrivée du train du chemin de fer de Pontchartrain, de 4 h. P. M.

Le MARY partira le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Le LOUISA partira les mardis et jeudis, et les samedis, à 5 heures du matin, les samedis, à 5 heures du matin, les samedis, à 5 heures du matin.

Le SARAH partira les lundis, mercredis et samedis, à 5 heures du matin.

Le BAUCHE partira les mercredis et samedis, à 5 heures du matin.

Les steamers de la ligne de Mobile partiront de Mobile, à l'arrivée du train de chemin de fer de Pontchartrain, de 4 h. P. M.

Le MARY partira les lundis, mercredis et samedis.

Le LOUISA partira les mardis et jeudis.

Le SARAH partira les lundis, mercredis et samedis.

Le BAUCHE partira les mercredis et samedis.

Pour plus ample connaissement, s'adresser à

CHARLES A. WHITNEY & CO., Agents,
Coin Magazine et Natchez.

### Villes de Bales.

STEAMERS DE LA LIGNE MORGAN.

Départ tous les Jours.

Les magnifiques steamer en fer

LAURA, capitaine Joe Walker,
FRANCIS, ..... Blakesley,

Partiront de l'Entrepôt du chemin de fer au Lac, comme suit:

Le FRANCIS, les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin.

Le LAURA, les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de midi, et les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin.

Le LAURA, les MARDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin.

Le FRANCIS, les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de midi.

RETOUR.

Le FRANCIS, départ de la Passe, les DIMANCHES et les JEUDIS, à midi, de l'accostage de Brown Springs à Biloxi.

Le LAURA, départ de l'accostage de Biloxi, les LUNDIS, les MARDIS et les VENDREDIS.

Le LAURA, les LUNDIS, les MARDIS et les VENDREDIS.

Le FRANCIS, les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de midi.

Pour plus ample connaissement, s'adresser à

CHARLES A. WHITNEY & CO.,
Coin Magazine et Natchez.

### Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA, du capitaine HANOVER, ira, pendant tout le reste de la saison, faire des excursions le DIMANCHE et le MERCREDI, aux localités ci-dessus. Il partira du Lac le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 10 heures du matin, et le MERCREDI, à 4 heures après-midi. Il sera de retour le lendemain matin. Il sera de retour le soir, à 5 heures, à temps pour le départ du train de 6 heures du soir.

Prix aller et retour ..... $1.

Pour plus de détails, s'adresser à

MORGAN, SORIA,
Bureau Steamer.

### Baton Rouge.

Le bateau de la Nouvelle-Orléans, de la Fête, Baton-Rouge et Point Coupée.

Le STEAMER ST. JOHN, capitaine Miller, quittera le quai de la rue Jefferson, vis-à-vis le Magasin de Cotton, à 4 h. P. M., samedi, 12 courant.

Il offre d'excellents arrangements.

Chambres ..... $30 00.

Entrepont ..... $25 00.

Pour plus ample connaissement, s'adresser à

JAMES HOWARD, 15 Rue Burdet.

### Pour le Bayou Vermilion.

Le STEAMER WOOD, capitaine DWIGGINS, quittera le quai de la Commune No. 160, rue de l'Union, vis-à-vis le Magasin de Cotton, à 4 h. P. M., samedi, 12 courant.

Il offre d'excellents arrangements.

Chambres ..... $30 00.

Entrepont ..... $25 00.

Pour plus ample connaissement, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

### New-York, direct par mer.

Ligne de Steamers Cromwell

Entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

LE STEAMER COMPOSE des steamers suivants:

OLIVER CROMWELL,
GEORGE WASHINGTON,
CORTES,

Le steamer MORGAN, capitaine Jas. Walker, quittera le quai de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique, à l'arrivée du train de chemin de fer de Pontchartrain, de 4 h. P. M., samedi, 12 courant.

Pour plus ample connaissement, s'adresser à

JAMES HOWARD, 15 Rue Burdet.

### Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M., du quai de la Commune, vis-à-vis la rue Jefferson.

Le STEAMER ST. CLAIR, capitaine Bailey, quittera le quai de la Commune, vis-à-vis le Magasin de Cotton, à 4 h. P. M., samedi, 12 courant.

Il offre d'excellents arrangements.

Chambres ..... $30 00.

Entrepont ..... $25 00.

Pour plus ample connaissement, s'adresser à

JAMES HOWARD, 15 Rue Burdet.

### Arrangement d'Été.

Ligne de Steamers de la Malle des États-Unis, entre Wandville et la N. O.

Pour Madisonville, Louisbourg, Mandeville et Covington. Les steamers du marché et à bas-prix.

CAMELIA,
capitaine Miller,

Partira pour les points ci-dessus, les LUNDIS, à l'arrivée du train du matin, les MARDIS, VENDREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin, les MARDIS, VENDREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.

Retour: Les LUNDIS et JEUDIS, à midi, à l'accostage de Lake Lawn, et les MARDIS, à l'accostage de Madisonville.

Le CAMELIA, pour le moment, à l'OM Landing, sur la rive de Tchefuncte.

COHEN M. SORIA,
Aux Magasins de la rue de l'Union.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

### FACTORS & TRADERS,

Rue Carondelet, 37

LES Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état de situation des affaires de la compagnie, pour l'année expirée le 30 avril 1871, savoir:

Primes reçues d'incendie ..... $206,356 86
Sur les risques de marine ..... 304,762 15
Sur les risques de mer ..... 90,904 35
Total ..... $602,024 46

Moins primes sur les risques non expirés le 30 avril 1871 ..... 64,127 50
Primes nettes ..... $537,896 96

Montant net payé:
Pertes payées savoir:
Sur les risques de incendie ..... 3,[illegible]
Sur les risques de marine ..... 3,[illegible]
Sur les risques de mer ..... 300,000 34
Remboursées ..... 1,[illegible]
Intérêts payés ..... 1,[illegible]
Dividendes ..... 36,000 47 — 368,118 44
Dépense ..... 39,479 19

Actif:
Actions, premier versement ..... 6,094 15
Actions, deuxième versement ..... 1,[illegible]
Actions, troisième versement ..... 9,138 52
Total ..... 206,615 71

Profits et pertes:
Fonds actif net:
Billets souscrits pour primes ..... [illegible]
Billets souscrits pour primes ..... [illegible]
Prêts sur demandes des actionnaires ..... 10,[illegible]
Prêts sur demandes des actionnaires ..... 10,[illegible]
Argent comptant, 274,[illegible] ..... 49,[illegible]
Intérêts courus ..... [illegible]
Intérêts à recevoir de collection ..... 10,[illegible]
Intérêts à recevoir, prêts sur hypothèques ..... [illegible]
Intérêts à recevoir à compte ..... [illegible]
Actions de banque et de chemins de fer ..... [illegible]
Actions des chemins de fer ..... [illegible]
Bons de gouvernement fédéral ..... [illegible]
Bons de la ville de la Louisiane ..... [illegible]
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans ..... [illegible]
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour compte à recevoir ..... [illegible]
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour compte à recevoir ..... [illegible]
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour compte à recevoir ..... [illegible]
Total ..... 1,040,576 57

Cet état de situation présente une copie exacte et complète et correcte des livres de la compagnie.

HARMON DOANE,
Président.

ELIA PAJEREY,
Secrétaire.

### ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ORLEANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurance Factors & Traders, pour l'année expirée le 30 avril 1871.

EDWARD IVY, Notaire Public.

A la réunion spéciale du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer SUR LE MANDAT, sur toute l'année de discrétionnaire un dividende semestriel de CINQ pour cent (5 pour cent) sur le montant du capital payé et un DIVIDENDE EXTRAORDINAIRE de CINQUANTE pour cent, sur actionnaires, sur le montant des dividendes payables immédiatement, dans la proportion de trois pour cent.

HARMON DOANE, Président.
MORGAN KEENAN, Vice-Président.
ELIA PAJEREY, Secrétaire.

Directeurs:

Monte Greenwood, C. H. Johnson, John I. Nolan, John Chase, Marshall Smith, Richard Milliken, Samuel E. Moore, J. J. Wright, Simon Hirsch, R. T. Buckner, Perry Hutchison, Samuel Friedlander, F. Fraiser, F. W. Rodd, S. Pike, H. W. Farley, A. Yates, John I. Adams, Isaac Scherck, R. M. Walmsley, H. Maynon, Jos. Martinez, J. Bryan, Jos. Pace, Jos. W. Carroll.

### Jno. H. WALET & Co.

VIENNENT d'ouvrir l'ancienne maison H. PIDEL, décédé, en salon. Ils ont transféré leur magasin au No. 75 rue de Chartres, manufacture de tabac à fumer hachement de toutes sortes, et continuent le même genre d'affaires. Une manufacture de tabac à fumer hachement dans quelques jours, exclusivement pour leur compte. Ils se présentent de faire un grand début et de vendre à petit profit et solliciter à ce titre les faveurs de leurs amis et du public. La société se compose de MM. JEAN H. WALET, NICOLAS MULLER et EUGÈNE WALET.

### Médicaments.

## NEWFOUNDLAND BITTER.

VOILÀ deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous encouragé cette entreprise. Les témoignages de satisfaction reçus par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné et notre temps ni notre argent pour faire connaître au public un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il suffit seul d'abord la

### Santé intacte et Sérieuse

alors ceux qui en font un usage régulier.

Notre système est souvent sot devant une habitude de Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hypocondres, les mélancolies et les nervosités de tous les pays et de tous les temps sont toujours pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les vins de Bordeaux, de whisky et de tant d'autres liqueurs notes en fraîches sont aussi sûre d'abréger leur vie que l'insécuté qui produirait tous les jours une dose

### D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la berne. Les alcools, fin-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors ils sont riches, ils tombent malades, souvent, mais cet brûle, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte souvent jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Ici, on le comprend au cimetière, les amis qui l'accompagnent à la dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il n'est tué en buvant.

### Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous disons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui ne vous fera pas mal, qui vous rendra vos forces, qui vous rendra votre appétit, qui vous rendra votre corps. Changez vos trop fortes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous tuer est de commettre un suicide. Je vous répétons encore une fois que le Newfoundland Bitter, et non pas seulement bon, mais vraiment utile, et que vous vous en trouverez bien, que vous en trouverez liqueur précieuse; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

### l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes très portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas faiblir insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

### Le Bitter des Familles.

et les médecins l'ont commencé à en ordonner les bons effets à recommandant constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On a mal à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on se sent malade par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne suffit pas toujours de prendre et de donner un petit verre de

### Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveille toutes ses facultés, fait cesser les crampes, d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion. Il a beaucoup de personnes, chez les enfants en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes médicinales et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, seuls les Dames et les jeunes gens languissant et à dispositions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force revient, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil régulateur. Les femmes pâles et les jeunes filles, qui sous les seuls éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans la tête vertige, ont toutes les indications de prendre du Newfoundland Bitter. L'énergie de notre liqueur produit dans ces conditions spéciales des effets vraiment merveilleux.

Dans les campagnes de la

### Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, ou de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on doit se combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

### Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter sur activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

### C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les eaux pures, l'action d'un soleil brûlant et l'influence malsaine des nuits désorganisent vite et pour lutter contre ces causes réunies le médecin, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action est toute spéciale, elle est puissante, et comme toniques héroïques. Or, nos toniques ne sont pas engendrés par la pauvreté du sang, la faiblesse des systèmes nerveux, la poitrine d'autrefois sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, et

MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, se vendent par charrettes au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries et grandes villes.

Nos agents sont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les annonces renferment une demande de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
40 & 41, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

COMPAGNIE

### Commerciale d'Assurance

DE LA

### Nouvelle-Orléans.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes pour l'année expirée le 31 mars 1871.

Incendie ..... $41,497 49
Marine ..... 17,436 38
Revisions ..... 104,416 40
Plus risques non expirés en mars 1870 ..... 18,220 00
..... 181,535 34
Moins risques non terminés le 31 mars 1871 ..... 17,679 50
Montant net des primes ..... $174,055 84

Payé—sur risques d'incendie $21,851 33
— sur risques de mer ..... 34,769 39
— sur risques de rivières ..... 36,487 65
..... $93,088 35
Payé—Réassurances ..... 29,208 66
— Remboursements ..... 2,628 10
— Primes remboursées ..... 1,248 48
— Taxes ..... 9,278 08
— Contingent ..... 2,320 27
— Loyer ..... 4,453 50
— Dépenses salaires, bureaux, etc. ..... 15,436 37
..... $141,663 47
Moins—Intérêt et bénéfice individuels ..... 53,553 58 — $ 88,109 89
Solde net ..... $85,770 76

ACTIF.

Billets pour actions ..... $157,128 89
Dettes à recevoir sur hypothèques et garanties ..... 52,714 42
Meubles ..... 2,552 86
Harbor Boat stock 17 actions ..... 850 00
Bonds 7 30 jour, cent de la ville de la Nile-Orléans, $1850, valant ..... 1,168 00
Primes en voie de recouvrement, net ..... 22,798 94
En caisse ..... 146,898 15
..... $388,164 26

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1871.

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Assemblées et annexés parlevant lui, ce 10 avril 1871.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Le 10 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt-cinq pour cent (25 pour cent) sera déclaré et payé aux porteurs des billets pour actions.

J. H. OGLESBY, Président.
JOHN T. HARDIE, Vice-Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Nile-Orléans, 13 avril 1871. 15 avril—3m

LOUIS MATHE, LA DAME BRUNING, en gérance, et S. J. MERKERS et F. BRUNING

### CHARTER
OF THE
### St. Louis Hotel Association.

BE IT KNOWN that on this first day of the month of June in the year of our Lord one thousand eight hundred and [illegible], and of the Independence of the United States of America the ninety-fifth.

Before me, FELIX GRIMA, a Notary Public, duly commissioned and sworn, in and for this city, and the parish of Orleans, herein residing, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally appeared: Messrs. Eugene F. Winston, Charles Cavaroc, Pierre A. Chatelain, Manuel A. de Zaldivar, Jacques Bouchard, Wm. Hugh Fitz-Aug. Kenny, Jr., all residing in the said city of New Orleans, and also the several other persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the general provisions of the law of this State concerning the organization of corporations, they have contracted and agreed to form among themselves, and thereby do by these presents form and constitute among themselves, and such others as may hereafter become associated with them by the mutual consent and by subscription to shares in the capital stock, and by subscription to the articles, or by purchase, transfer or succession, a corporation under the general laws of the State of Louisiana, providing for the organization of corporations for works of public improvement and for other purposes, and by-laws to be hereafter adopted, not inconsistent with the Constitution and Charter of the said corporation.

ARTICLE I.

The name, style and title of said corporation shall be "THE ST. LOUIS HOTEL ASSOCIATION" and the domicil of said HOTEL ASSOCIATION shall be at New Orleans, in the city of New Orleans.

ARTICLE II.

The President of said corporation, or in case of his absence or inability to act, the Vice-President designated by the President, shall have the power to call the meetings of the said corporation, and all other legal powers conferred by law.

ARTICLE III.

The purposes and objects of this Association are: First, to buy the Hotel, to wit: To purchase in the name and for account of said Association from the Hotel Company of Louisiana, a body corporate of this State, all that portion of the ground situated in the Second District of this city, fronting on Carondelet and Gravier Streets, and the buildings thereon, known as the St. Louis Hotel, and that the portion of ground situated in the same square and fronting on Gravier and Bienville streets, known, known as the title Banking house of the Citizens' Bank of Louisiana, and to operate in the prosecution of the said Association, establishment of works of public utility and advantage in that part of the said city, and for the purposes aforesaid, to make, as soon as feasible to the said described property shall have been given to the said Association, all the repairs, improvements and new construction necessary to establish and to put into operation the spacious Hotel in St. Louis Street, for the accommodation of the resident families and guests at moderate rates of lodging and perpetual part of the city of New Orleans and the Mississippi Valley, and to establish a spacious and commodious Bath-house attached and appertaining to the said St. Louis Hotel. And further, when deemed advisable, to purchase all other real estate for the purposes of the Association.

ARTICLE III.

The capital stock of the said Association is hereby fixed at the sum of ONE HUNDRED THOUSAND DOLLARS, divided into TWELVE THOUSAND SHARES, of the value of eight dollars each, with the privilege of extending the said capital stock to FIVE HUNDRED THOUSAND DOLLARS, to be paid for by the subscribers to or said shareholders in the time and in the manner hereinafter provided.

ARTICLE IV.

All persons who have heretofore subscribed to the capital stock of this Association, shall on the first Tuesday in June, and on the first Tuesday in each one thousand of their subscription, and at the rate of one thousand dollars per month, and on the time of subscribing, pay into the Treasurer of the said Association twenty per cent. on the amount of their subscription, and the remainder of said subscription shall be paid in eight equal monthly payments, commencing on the 25 day of June, and ending on the 25 day of February, 1872, and the said payments shall be made in the manner and at the place hereinafter provided for.

ARTICLE V.

The business of the said Association shall be conducted and conducted by a Board of Seven Managers, who shall elect a President and such other officers as may be necessary for the purposes of said Association, and all subscribers to the capital stock of said Association shall be members of the Board, and may be elected directors.

The Books of subscription of the Association shall be kept at the office of the Association, and be accessible to all persons who shall have subscribed to said capital stock.

ARTICLE VI.

The Board of Managers of said Association shall be composed of Seven Stockholders, to be chosen by the stockholders of said Association, and in order this Charter, at the office of said Association in this city, and they shall remain in office for the term of one year, and until their successors have qualified.

Each share of stock shall entitle to one vote, and no stockholder shall be entitled to vote unless he shall have held the folder of his stock in his own name for sixty days before the election, and shall have paid all dues and assessments on the stock, and shall be entitled to vote in person or by proxy.

Certificate of stock shall be issued to each subscriber, and shall be signed by the President and Secretary of said corporation, and be sealed with the seal of said corporation, and be transferable only on the books of the Association, and no transfer shall be allowed to be made, or be recognized by the Board of Managers, or any other officer of said corporation, shall be made or recognized by the Board of Managers, or any other officer of said corporation, shall be made or recognized by the Board of Managers, or any other officer of said corporation, shall be made or